



***Municipalité de Saint-Norbert***  
***Séance ordinaire du 9 mai 2016***

*Municipalité  
de St-Norbert*

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 9 mai 2016 à 20 heures, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Guy Paradis
Mesdames les conseillères	Jacynthe Leduc Lise L'Heureux Annie Boucher
Messieurs le conseillers	Claude Thouin Jocelyn Denis Michel Lafontaine

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire, Guy Paradis.

Est aussi présent, monsieur Jean-François Lévis, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

Le maire débute la séance, la séance est ouverte à 20h00.

**2.- (16-05-036) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Annie Boucher  
Appuyé par Jocelyn Denis

Et résolu à l'unanimité

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016.
4. Conciliation bancaire au 30 avril 2016.
5. Comptes à approuver et à payer.
6. Adoption du premier projet de règlement 387-1-2016 – Modification au règlement de zonage : implantation de kiosques de vente de produits agricoles.
7. Adoption du règlement 388-1-2016 – Modification au règlement numéro 337 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
8. Avis de motion – Règlement relatif à la garde des poules en milieu urbain.
9. CPTAQ : Résolution d'appui à Gilles Robillard & Fils
10. État des revenus et des dépenses du premier semestre 2016
11. Dépôt du rapport financier 2015
12. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge
13. Plan de mesures d'urgence : mise à jour de l'organigramme
14. Marché Fermier : demande d'aide financière
15. Octroi d'un contrat pour le marquage des routes – Rang Sud, Chemin de Ligne et Rang Sainte-Anne.
16. Période de questions.
17. Clôture.

3.- **(16-05-037) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2016 :**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par Claude Thouin  
Appuyé par Lise L'Heureux

Et résolu à l'unanimité,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2016 soit approuvé.

4.- **CONCILIATION BANCAIRE :**

Le dépôt de la conciliation bancaire au 30 avril 2016 est de 510 376,02 \$

5.- **(16-05-038) COMPTES À APPROUVER ET À PAYER:**

Une liste des comptes à approuver et à payer a été fournie à tous les membres du conseil avant la séance, cette liste est disponible pour consultation au bureau et les membres du conseil en dispensent la transcription au présent procès-verbal;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS;**

Il est proposé par Annie Boucher  
Appuyé par Jocelyn Denis  
Le maire demande le vote,

Et résolu à l'unanimité

**D'approuver les dépenses totalisant : 57 575,37 \$**

Se détaillant comme suit :

Salaires et avantages sociaux : 18 522,05 \$

Autres dépenses : 39 053,32 \$

6.- **(16-05-039) ADOPTION DU PREMIER PROJET – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE : IMPLANTATION DE KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Norbert désire permettre aux producteurs locaux de vendre des produits de la ferme et d'en fixer les conditions d'implantation ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 11 avril 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la municipalité de Saint-Norbert peut modifier son règlement de zonage numéro 131 en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Annie Boucher  
Appuyé par Claude Thouin

Et résolu à l'unanimité,

D'adopter le premier projet de règlement concernant la modification au règlement de zonage numéro 131 relative à l'implantation de kiosques de vente de produits agricoles.

**Article 1** Le but du présent règlement est d'autoriser les kiosques de vente des produits de la ferme sur le territoire de la municipalité de Saint-Norbert.

**Article 2** L'article 5.2 du règlement de zonage 131 intitulé: «Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Norbert» est modifiée par l'ajout de l'article 5.2.2 suivant :

5.2.2 Kiosque de vente des produits de la ferme

Un seul kiosque pour la vente des produits de la ferme est autorisé, et ce, aux conditions suivantes :

- a) le point de vente doit être situé sur le terrain où se cultivent les produits vendus, sur le terrain d'une exploitation agricole en opération ou sur le terrain de l'habitation principale appartenant au propriétaire de l'exploitation agricole;
- b) aucun produit provenant de l'extérieur ne doit être vendu sur place, à l'exception des produits agricoles;
- c) la superficie maximale du kiosque ne doit pas excéder 20 ou 25 mètres carrés;
- d) le kiosque doit respecter les marges de recul prescrites pour un bâtiment principal dans la zone où il est situé. Cependant un empiètement de 1 à 2 mètres dans la marge de recul avant est autorisé.
- e) La marge de recul avant minimale pour le kiosque de vente des produits de la ferme est de 5 mètres

**Article 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

7.- **(16-05-040) ADOPTION DU RÈGLEMENT 388-1-2016 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 337 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement prévoit que cette taxe sera augmentée de 0,40 \$ à 0,46 \$ par mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement a décrété que la date limite pour l'adoption de ladite modification est le 20 mai 2016 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 11 avril 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Il est proposé par Jacynthe Leduc  
Appuyé par Claude Thouin

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 388-1-2016 modifiant le règlement numéro 337 comme suit :

Le paragraphe 2 du règlement numéro 337 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

8.- **(16-05-041) AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE DES POULES EN MILIEU URBAIN.**

Un avis de motion est donné par Jocleny Denis à l'effet qu'il entend proposer, lors d'une prochaine séance, l'adoption d'un projet de règlement relatif à la garde des poules en milieu urbain.

9.- **(16-05-042) DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ : GILLES ROBILLARD & FILS LOTS 5 186 873 ET 5 186 925**

**CONSIDÉRANT** que Gilles Robillard & Fils inc. est propriétaire des lots 3 449 019 et 3 449 208 du cadastre du Québec, situés dans la zone agricole de la municipalité de Saint-Norbert;

**CONSIDÉRANT** les lots visés par la demande sont situés dans un milieu agricole et dynamique;

**CONSIDÉRANT** que dans ce secteur où se trouvent les lots visés par la demande, les terres sont actuellement cultivées et que le milieu compte peu d'utilisations non agricoles;

**CONSIDÉRANT** que les lots visés par la demande conserveront leur vocation agricole et que l'aliénation demandée n'aura pas pour conséquence de modifier l'utilisation du sol;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS**

Il est proposé par Claude Thouin  
Appuyé par Lise L'Heureux

Et résolu à l'unanimité,

Que la municipalité de Saint-Norbert recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'émettre l'autorisation recherchée par Ferme Gilles Robillard & Fils inc. aux termes de la demande qui lui est adressée.

10.- **ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU PREMIER SEMESTRE 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil municipal l'état des revenus et des dépenses pour le premier semestre de l'année 2016.

11.- **(16-05-043) DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015**

Conformément à l'article 176.2 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur, la firme DCA Comptable Agréé, pour l'exercice financier 2015.

**12.- (16-05-044) RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** que l'entente sur les services aux sinistrés vient à échéance au mois de juin 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler ladite entente afin de s'assurer les services de la Croix-Rouge en cas de sinistre majeur sur le territoire de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Jacynthe Leduc  
Appuyé par Lise L'Heureux

Et résolu à l'unanimité,

De nommer le maire, monsieur Guy Paradis et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-François Lévis comme signataires de l'entente sur les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

**13.- (16-05-045) PLAN DE MESURES D'URGENCE : MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME**

**CONSIDÉRANT** la demande du Service de sécurité incendie de la MRC D'Autray de mettre à jour l'organigramme de l'organisation municipale de la sécurité civile pour la municipalité de Saint-Norbert ;

**CONSIDÉRANT** les ressources humaines à la disposition de la municipalité de Saint-Norbert ;

**EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Jacynthe Leduc  
Appuyé par Michel Lafontaine

Et résolu à l'unanimité,

De nommer les personnes suivantes au sein de l'organigramme de la sécurité civile pour la municipalité de Saint-Norbert :

Coordonnateur adjoint : Monsieur Jean-François Lévis

Administration : Madame Denyse Riquier

Service aux sinistrés : Madame Johanne Sicard

Techniques et transport : Monsieur François Cordey

**14.- (16-05-046) MARCHÉ FERMIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Norbert s'est dotée d'une Politique familiale en 2013 et qu'un des objectifs est de faire la promotion des producteurs, des artistes et des artisans locaux ;

**CONSIDÉRANT** que cette activité vise à encourager les petits producteurs locaux et à favoriser le développement de cette activité économique dans la communauté ;

**CONSIDÉRANT** que l'activité vise faire connaître les producteurs d'ici à l'ensemble de la communauté norbertoise ;

**CONSIDÉRANT** la demande du Marché Fermier avec l'appui du CSEN.

Il est proposé par Annie Boucher  
Appuyé par Lise L'Heureux  
Et résolu à l'unanimité,

D'octroyer une aide financière de 250 \$ pour la tenue du Marché Fermier et de mettre à la disposition des organisateurs les outils de communication de la municipalité (site internet, journal Le Norbertois, panneau d'affichage) pour la publicité de l'événement.

15.- **(16-05-047) OCTROI D'UN MANDAT POUR LE TRACAGE DE LIGNES À LA FIRME MARQUAGE ET TRACAGE DU QUÉBEC- RANG SUD, CHEMIN DE LIGNE ET RANG SAINTE-ANNE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Norbert désire procéder au marquage des lignes simples et de rive de la chaussée pour le Rang Sud, le Chemin de Ligne et une portion du Rang Sainte-Anne;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service numéro 1126 déposée par la firme Marquage et traçage du Québec en date du 9 mai 2016, soit un tarif de 0,159 \$ du mètre linéaire;

**CONSIDÉRANT** que la distance estimée à tracer est d'environ 15 km ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Claude Thouin  
Appuyé par Jacynthe Leduc

**RÉSOLU à l'unanimité**

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-François Lévis à octroyer le mandat pour le marquage à la firme Marquage et traçage du Québec pour le marquage des lignes simples et les deux lignes de rive pour le Rang Sud, le Chemin de Ligne ainsi qu'une portion du Rang Sainte-Anne, le tout conformément à la soumission numéro 1126 du 9 mai 2016.

16.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Yvon Laporte interroge le maire sur le caractère officiel des rencontres de travail préalables aux assemblées du conseil municipal. Monsieur le maire l'informe que ces rencontres n'ont pas d'existence au sens de la Loi.

Des citoyens de Saint-Cuthbert, en marge du projet d'implantation de l'aéroport dans leur municipalité, appellent le conseil municipal et la population de Saint-Norbert à se mobiliser. Des actions seront prises en ce sens.

17.- **(16-05-048) CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Jocelyn Denis  
Appuyé par Lise L'Heureux  
Et résolu à l'unanimité

De clore et de lever la séance à 20h 35.

---

Guy Paradis  
Maire

---

Jean-François Lévis  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier